

Aux termes de la convention internationale du 15 septembre 1842, les ouvriers belges des provinces limitrophes, qui justifient de livrets visés par les autorités locales, sont admis à franchir la frontière et à s'établir dans le département du Nord, s'ils remplissent la condition stipulée par la circulaire ministérielle du 11 avril 1853, c'est-à-dire s'ils ont du travail assuré.

Ils ne sont assujettis au visa consulaire sur leur livret que lorsqu'ils se rendent au-delà du département du Nord.

Industrie du coton. (Suite).

VI. — AUTRICHE

L'industrie du coton a suivi, dans ce pays, le même progrès que dans le restant de l'Europe. L'importation du coton s'élevait, en 1856, d'après les documents officiels publiés à Vienne, sur les entrées et les sorties de l'année, à 768,197 quintaux, dont 758,895 quint. pour la consommation et 9,302 pour le transit. L'importation de 1856, comparativement à celle de 1855, donne une différence en plus de 140,936 quintaux. La valeur du coton employé s'élevait à 23,760,070 florins.

Le coton brut destiné à la consommation ne paie point de droit d'entrée; en transit, il paie un droit de 6 kreutzers (25 centimes).

Tableau officiel des filatures de coton en 1855.

Provinces.	Filatures.	Broches.	Espèces de fils, &c.
Haute-Autriche.	47	569,979	Nos 6 à 40, 60, 80, 100, 110, 120, 140.
Basse-Autriche.	9	83,500	Nos 4 à 44, 50, 60, 80, 100.
Styrie.	3	25,464	Nos 6 à 40, 100.
Carinthie.	1	12,000	Nos 6 à 40.
Goritz.	2	18,300	Nos 4 à 14, 4 à 26.
Tyrol.	22	214,094	Nos 4 à 46, 6 à 46, 10 à 40, 30 à 40.
Bohême.	71	449,906	Nos 1, 4 et 6 à 20, 30, 40, 50, 60, 80, 90, 100, 120.
Lombardie.	30	129,046	Nos 4 à 20, 6 à 20, 6 à 30, 6 à 40, 20 à 100.
Venise.	2	28,464	Nos 6 à 40.
Hongrie.	1	1,440	Nos 6 à 16, 6 à 20.
Transylvanie.	1	900	Nos 6 à 16.
Ensemble.	189	1,533,245	

L'importation du coton brut à Trieste s'éleva, en 1856, à 302,430 quintaux, et l'exportation, par terre, à 171,387 quintaux, et par mer, à 82,356 quintaux. L'importation par les ports d'Autriche était destinée à la Lombardie ou par les Alpes au Tyrol et au Vorarlberg et une partie de la Suisse.

Les 171,387 quintaux qui furent exportés par terre se dirigèrent principalement vers la Styrie, la Carinthie, Goritz, etc.

La situation des filatures et des fabriques en Lombardie et dans la Vénétie est très prospère.

L'importation du coton brut en Lombardie est évaluée à 30,000 balles, dont 25,000 viennent d'Amérique, 5,000 des Indes et du Levant; ce dernier coton vient de Madras, Bombay et Surate et de la Macédoine, de Smyrne et de Malte.

La très grande partie du coton des Etats-Unis, de Malte et des Indes vient par Gènes, et presque tout celui du Levant par Trieste, qui est le plus grand entrepôt de cet article.

En Lombardie, on compte 33 filatures d'une force de 800 chevaux, 500 machines à filer et 140,000 broches. Le district de Milan est compris dans cette énumération pour 18 filatures d'une force de 450 chevaux, 300 machines à filer et 80,000 broches. Les 13 autres filatures sont disséminées dans les environs de Bergame, de Brescia, de Sondrio et de Come.

Les marchandises faites par les grands fabricants peuvent s'estimer à 856,000 pièces. On voit d'après cela que chaque fabricant a une certaine production, qui peut s'élever à 60 aunes en moyenne.

Les frais par pièce s'élevaient de 1 à 1 1/4 dollar, d'après la finesse.

En Autriche, malgré ses 39,500,000 habitants, l'importation des fabricants ne s'est élevée, en 1856, qu'à 7,768 quintaux, d'une valeur de 1,769,680 florins, sur lesquels la douane a perçu 649,259 florins.

(La suite au prochain numéro).

FAITS DIVERS.

M. de Montalembert est de retour à Paris depuis quelques jours. Il rapporte de Londres, où il vient de passer six semaines, deux statuettes en bronze florentin, exécutées sur sa demande par un fondeur anglais et représentant, l'une Cicéron, l'autre Démosthène. Ces ouvrages d'art, que l'on dit très remarquables, sont destinés par l'ancien pair de France, à MM. Berryer et Dufaure, ses défenseurs dans le procès du *Correspondant*.

C'est avant-hier qu'a eu lieu, au temple israélite de la rue Notre-Dame-de-Nazareth, le mariage de M. de Rothschild, fils cadet du baron de Rothschild, avec M^{lle} Anspach, fille de M. Anspach, conseiller à la Cour impériale de Paris. On parle d'une parure, de 800,000 francs. M. de Rothschild a reconnu, dit-on, 6 millions à sa femme dans son contrat de mariage. La rue Laffitte et la rue Notre-Dame-de-Nazareth ont été encombrées, toute la matinée, de brillants équipages. Plusieurs ministres, entre autres le ministre d'Etat ont assisté aux cérémonies de la bénédiction nuptiale.

M^{lle} Déjazet vient de faire un héritage. N'allez pas vous imaginer qu'il soit ici question d'un oncle d'Amérique, ou quelque vieux cousin célibataire mort au fond de la province. Déjazet hérite de sa cuisinière. Cette honnête fille, qui voyait sa maîtresse gagner sans y songer des millions qu'elle dépensait de même, s'était mis dans l'esprit de lui assurer une épargne pour ses vieux jours. Forte sans doute de sa bonne intention, elle faisait danser l'anse du panier. On ne dit pas combien d'années il a fallu pour conduire à bonne fin cette entreprise; mais ce que l'on assure, c'est que Déjazet, qui n'était plus heureuse, se trouve désormais à la tête d'une petite fortune de 200,000 fr. S'il est vrai que la fin justifie les moyens, vit-on jamais plus honnête fille que cette voleuse de cuisinière ?...

L'année 1858 a été, dit la *Patrie*, exceptionnellement désastreuse pour la marine; il faudrait remonter à vingt-deux ans, à 1836, pour trouver une période aussi féconde en sinistres maritimes. On a compté qu'approximativement 30,000 bâtiments marchands se sont engagés, en 1858, sur la masse d'eau qui couvre notre planète. Sur ce nombre, 3,037 se sont perdus, non pas tous corps et biens, mais de façon à entraîner par naufrage, abordage, incendie ou autrement, la destruction ou la mise hors d'emploi du navire.

Notre compte de pertes maritimes s'établit ainsi: ont péri par naufrages, incendies, abordages ou autres causes, 444 bâtiments français (dont, d'armement de Marseille, 49; de Nantes, 39; de Bordeaux, 34; du Havre, 19, &c.). De ces 444 navires, 103 étaient longs courriers et 341 caboteurs, ce qui montre assez combien la navigation côtière est plus périlleuse que celle du long-cours. Si l'on fait le total de nos pertes de mer pour les sept dernières années, on trouve en tout 2,973 bâtiments, dont 125 sans nouvelles, expression ménagée pour dire qu'ils sont allés visiter les sombres profondeurs de la mer.

Dans un grand hôtel de la rue Lafayette, à Paris, un somptueux appartement avait été retenu pour le prince Z., d'une des plus illustres familles de Pologne. M. le prince Z... avait fait partie de l'émigration, mais il avait obtenu l'autorisation de rentrer dans sa patrie, et ses immenses propriétés lui avaient été restituées. Il attendait, pour partir, une somme importante qu'on devait lui faire tenir, afin de solder ses dépenses à Paris. Déjà ses domestiques l'avaient devancé, et il n'était resté près de lui que son intendant pour lequel il avait une affection toute particulière.

Après avoir appris ces détails de la bouche dudit intendant, l'hôtelier fit un accueil des plus gracieux à M. le prince Z..., qui avait daigné choisir sa maison pour y séjourner. Ce qui augmentait sa confiance, c'est qu'on lui avait dit qu'il pouvait prendre des renseignements près d'un autre noble polonais, M. le prince L., qu'il connaissait et qu'il regardait comme un homme des plus honorables.

L'hôtelier fournit à toutes les dépenses de ces deux nouveaux locataires, qui vivaient largement et ne buvaient que des vins de choix. En homme qui sait son monde, il se gardait bien de parler d'argent, et, à quelque prix que ce fût, il satisfaisait les fantaisies de ses hôtes. Cependant les fonds de Pologne n'arrivaient pas.

Non-seulement, on avait mis sa cave à sec; mais, sous différents prétextes, on lui empruntait des sommes plus ou moins fortes. Il finit par concevoir des inquiétudes et un beau jour il osa présenter son mémoire. On le reçut de la manière la plus aimable en lui promettant de le solder le jour suivant. Mais le soir même, M. le prince et son fidèle intendant s'étaient éclipés, et on ne put avoir de leurs nouvelles. L'hôtelier courut tout alarmé chez M. le prince L..., qui habite dans les environs de Paris. Celui-ci déclara qu'à sa connaissance il n'existait en Pologne aucun prince du nom de Z. et qu'il avait eu probablement affaire à des chevaliers d'industrie. A l'ambassade russe, le propriétaire de l'hôtel de la rue Lafayette reçut une réponse semblable.

Une plainte ayant été déposée chez le commissaire de police de la section St-Vincent-de-Paul, ce magistrat se livra à des investigations et finit par découvrir M. le prince Z... et le sieur U... son intendant, les jambes croisées sur l'établi d'un confectionneur de vêtements de la chaussée d'Antin. C'étaient, en effet, deux ouvriers tailleurs. Ils occupaient ensemble un petit logement dans un hôtel garni, rue St-Germain-l'Auxerrois. Là, Z... avait conservé son titre et son rang; seulement c'était un prince déchu, que des persécutions politiques contraignaient à rester dans

l'ombre. Avec son inséparable acolyte, il avait trouvé moyen de faire de nouvelles dupes et de rançonner les marchands du voisinage. A la suite de l'enquête, Z... et U... ont été arrêtés et envoyés à la préfecture.

On lit dans la *Gazette des Tribunaux*:

Plusieurs journaux ont annoncé, il y a quelques jours, qu'un nommé Paul Rousseau, âgé de trente-deux ans, déjà condamné deux fois pour vols, avait été arrêté le 25 janvier dernier, dans un bal de la barrière du Trône, comme inculpé d'un vol commis à Montreuil à la fin du mois de novembre dernier; ce fait est exact. Ils ont ajouté que Rousseau était l'un des principaux chefs d'une bande de plus de quatre-vingts voleurs, exploitant les environs de Paris jusque dans le département de Seine-et-Oise; que c'était cette même bande qui avait commis, il y a quelque temps, un vol dans le château de la princesse Mathilde, à Saint-Gratien, et dévalisé aux environs deux maisons de campagne non habitées; qu'enfin, pressé de questions, Rousseau avait fait des aveux importants, des révélations précieuses à recueillir, et que, dans un moment où on l'engageait à continuer, il s'est arrêté court en disant: « C'est assez pour un jour. » Ces derniers détails sont inexactes: Rousseau n'a fait aucune révélation sur les vols qui lui sont imputés ni sur ses complices, et il est, ainsi que ces derniers, complètement étranger aux vols de Saint-Gratien et des environs.

Les nombreux vols qui ont été commis de ce côté, c'est-à-dire dans la partie nord et ouest de la banlieue, et notamment à Saint-Gratien, Montmorency, Colomnes, Asnières, Batignolles, Courbevoie, Neuilly, Auteuil, &c., pendant les mois de novembre et décembre derniers, sont l'œuvre d'une bande de malfaiteurs qui avaient pour principal chef un nommé E..., âgé d'une vingtaine d'années, et déjà repris de justice. Cette bande, composée de quarante-huit individus qui viennent d'être mis à la disposition de la justice par le service de sûreté, ne formait pas une association proprement dite: elle était divisée par groupes de quatre ou cinq individus qui se séparaient à volonté pour entrer isolément dans d'autres groupes, et c'est par suite de cette espèce de mutation qu'on a trouvé une sorte de connexité dans plus de quarante vols, la plupart qualifiés, qu'ils ont commis en moins de deux mois dans les diverses communes que nous avons indiquées. L'un de ces vols, celui de Saint-Gratien, a été précédé et accompagné de circonstances qui méritent d'être rapportées.

Un des groupes, à la tête duquel se trouvait E..., avait conçu le projet de dévaliser le maire de cette commune. Au jour fixé, les quatre ou cinq individus dont il se composait, guidés par E..., se rendirent à Saint-Gratien, où ils arrivèrent vers minuit. Fort heureusement pour le maire, il avait reçu des amis dans la soirée, et les lumières n'étaient pas encore éteintes à l'intérieur à l'arrivée des malfaiteurs devant sa maison. Ceux-ci ne jugèrent pas prudent, dans cette circonstance, de s'aventurer dans l'escalade préméditée, et, d'un commun accord, ils ajournèrent leur dernier projet, en se promettant de le mettre à exécution quelques jours plus tard, et ce fut justement la veille du nouveau jour fixé qu'ils furent arrêtés par les agents du service de sûreté.

Ce n'est pas tout. Comme il ne leur pouvait convenir d'avoir fait en vain le voyage de Saint-Gratien, l'idée leur vint, en présence de l'obstacle qui avait déterminé l'ajournement, de commettre un vol dans le premier endroit venu, sans projet arrêté. Dans ce but, ils s'introduisirent, à l'aide d'escalade et d'effraction, dans une maison de campagne non habitée en ce moment et dans laquelle ils trouvèrent une si

tayers des environs, à qui Walden daignait de de temps en temps demander certains objets à crédit, les lui fournissent, au lieu de l'éconduire impoliment.

A la première vue de ce nouveau domicile, Marie prédit complètement le faible reste de courage qui la soutenait encore au moment où, prenant place avec sa mère dans une modeste voiture, elle s'était éloigné de Malkolmsnes sans espoir de recouvrer jamais une position confortable.

Walden l'avait précédée de quelques jours afin de mettre tout en ordre pour sa réception.

Une humidité, qu'il avait été impossible de faire disparaître, saisit à leur entrée madame de Walden et sa mère. Il y avait du feu dans le soi-disant salon: elles s'y réchauffèrent un peu. La famille n'avait plus qu'une seule domestique, bonne vieille servante qui, ayant également précédé Marie, reçut avec de profondes révérences et des larmes secrètes sa jeune, belle et noble maîtresse, vêtue avec autant de simplicité que sa nouvelle position l'exigeait, pour que le contraste ne fût pas trop frappant.

« Où est mon mari ? » demanda madame de Walden en débarrassant l'enfant de son manteau. Sans avoir le courage de regarder autour d'elle, elle arrêta les yeux sur la flamme qui brillait dans le foyer.

« Ne vous fâchez pas, madame, répondit la vieille Jeanne. Monsieur le lieutenant était ici; mais tout à coup il a été pris d'une telle agitation qu'il lui était impossible de tenir en place une seule minute. Ecoute, Jeanne, m'a-t-il dit, tu vois que je ne puis plus rien faire à la maison; je vais écrire quelques lignes à ma femme, car je suis obligé de partir pour affaires

urgentes. » — Il a écrit ce billet et il me l'a remis.

C'est bien, répondit Marie, refoulant ses larmes. Va, ma chère Jeanne, nous faire un peu de thé; pendant ce temps-là, je mettrai tout en ordre dans cette pièce.

Jeanne sortit; mais elle ne put s'empêcher de regarder un peu par le trou de la serrure. Et que vit-elle ? — Elle vit sa jeune maîtresse se jeter dans les bras de sa mère, qui la pressa silencieusement sur son cœur, tandis que l'enfant trébuchait contre une petite inégalité du sol, tombait et appelait sa mère en pleurant.

« Voilà l'existence, voilà la poésie ! s'écria Marie avec une ironie amère, en relevant le petit garçon et en l'apaisant par des caresses. Hélas, mère ! mon sort s'est décidé trop tôt. Vois ! — et elle approchait de la flamme le billet encore cacheté ; — peut-on se figurer rien de plus affreux que ce moment où je me vois délaissée par celui à qui j'ai tout donné !

— Il n'est pas digne de tes plaintes, de ta douleur ! Mais, d'après ce que tu éprouves toi-même, juge de ce que j'ai souffert, moi qui n'étais pas aveugle, lorsque mon espoir, ma fille, qui était tout pour moi, a fait la démarche décisive, cause première et fondamentale de sa ruine ! Depuis, je ne suis constamment attendue à tout, et je vais prier Dieu avec ferveur de ne pas te laisser succomber sous ton fardeau, — car c'est alors seulement que, moi aussi, je sentirais toute l'étendue de mon malheur !

— Non, mère, je ne succomberai pas, je ne le dois pas ! Mais voyons ce qu'il écrit. » Elle décacheta le billet. Il était ainsi conçu :

« Ma chère Marie,

« Tu trouveras, je l'espère, que je me suis

occupé de ta commodité avec toute la sollicitude et l'amour qui permettaient les circonstances. J'ai considéré comme un devoir de ne pas te quitter sans avoir pris ces soins, en ce moment douloureux où peut-être bien d'autres maris eussent oublié tout dans leur désespoir. Je sens qu'il serait au-dessus de mes forces de te recevoir ici... Entrer ensemble dans cette maison serait ce qu'il a de plus poignant pour nous deux. Afin de t'épargner ce chagrin, j'ai choisi ce moment pour soigner mes affaires. Je serai absent trois jours. En te souhaitant un repos agréable après le voyage, ma chère Marie, et dans l'espoir d'avoir agi à ta satisfaction, je te prie d'être convaincu que je reste, comme toujours, ton fidèle

WALDEN.

Après avoir lu ces lignes à demi-voix et d'un ton qui ne laissait aucun doute sur la nature de ses impressions, Marie jeta le billet au feu.

— Tu devais t'attendre à cela, mon enfant, lui dit sa mère; comment peux-tu t'en étonner ? — Je ne m'en étonne pas non plus, répondit Marie avec une tranquillité qui n'était pas naturelle; je demandai seulement où cela conduirait !

— Où il plaira à Dieu ! place ta confiance en lui ! — Mais examinons un peu ce qui nous entoure ; — c'est le meilleur moyen de dissiper nos tristes pensées. — Vois, ma chère fille, tout est bien mieux, en somme, que nous ne pouvions nous le figurer d'après les descriptions. Les murs ont une couleur excellente, me semble-t-il ?

— Et ces meubles, qui garnissaient jadis la chambre de l'intendant, font très-bon effet et paraissent presque élégants dans notre nouveau

salon — où comment l'appellerons-nous : anti-chambre ou salle de réception ?

Pourquoi ce ton, ma chère Marie ! dit sa mère d'un air de reproche; un cœur soumis reconnaît surtout le Seigneur quand sa main nous frappe. Nommons cette pièce le salon, à l'exemple de nos prédécesseurs, et puisqu'elle renferme ce que nous possédons de mieux, regardons-la comme celle où nous pourrions nous tenir les dimanches, le cœur en paix, tant que nous aurons la conscience tranquille.

Marie pressa légèrement la main de sa mère. — Hélas ! soupira-t-elle, quand te ressemblerai-je ?

« Lorsque Dieu t'aura suffisamment éprouvée, mon enfant ! »

Tandis que cela se passait au soi-disant salon, Jeanne était dans sa chambrette, dont une porte conduisait à la chambre à coucher (la maison ne contenait que quatre pièces), et elle soufflait le feu sous la théière. Un léger bruit se fit entendre à la porte qui donnait sur la cour, et on lui demanda du dehors, à voix basse :

« Jeanne, sont-elles encore au salon ? »

— Oui, entrez; si elles venaient, nous les entendrions; mais elles étaient si tristes en arrivant qu'elles ne se presseront guère, je suppose.

Elles étaient tristes ? — Je le erois sans peine, répondit l'homme qui entra furtivement, enveloppé de son manteau. Je ne veux que m'assurer d'un coup d'œil si tout est en ordre. »

Et cet homme — nous savons bien qui — ouvrit la porte de la chambre à coucher, où un feu pétillant répandait sa lueur sur une table à thé bien garnie, derrière laquelle on voyait un sofa neuf et commode, qu'un voisin, après en avoir fait l'acquisition à la vente de Malkolms-

gr ob
Fie
col
cha
le
res
» fi
» n
se
env
la t
E...
lui
cou
bru
il s
voit
dire
ava
les
sur
Bati
un
ma
» h
l'au
men
sont
et p
des
«
venu
enco
» bour
La fa
—
décla
merc
La fa
un p
prése
—
« U
viro
de-Ce
souffr
gnée
dans
elle t
compl
pouls
la cru
prélin
» I
torité
déjà l
le cer
heures
donna
trem
pour l
officie
— C
« N
de 4
trava
aucun
hier é
jours,
nous.
vingt-q